

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 FEVRIER 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Monsieur GUEUR (à Madame SONNERY)  
Madame SEYTIER (à Monsieur de BOISSIEU)  
Madame ARMAND (à Monsieur le Maire)  
Monsieur LARBI (à Madame MEYZONNY)

**ABSENTS :**

Madame ARBORE  
Madame PONCET  
Monsieur RIBIERE  
Madame ARENA  
Monsieur KARTAL

Le quorum est atteint

\_\_\_\_\_

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2025.02.10 CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'AIN**

(Rapporteur : Fabrice BOURDIN)  
Nomenclature – 8.8 – Environnement

Chaque année, le nombre de nids de frelons asiatiques augmente dans le Département de l'Ain : 926 nids ont été signalés en 2022 contre 1943 en 2024. En réponse aux enjeux environnementaux et de santé publique posés par la prolifération de cette espèce invasive, la lutte s'organise et progresse : 457 nids ont été détruits en 2022 contre 1609 en 2024.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20250228-DEL\_2025\_02\_10-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2025  
Date de réception préfecture : 05/03/2025 ]

C'est dans ce cadre, que la Commune a participé pour la première fois l'année dernière, à une campagne de piégeage de printemps des fondatrices de nids, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) et le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01). A cet effet, le GDS01, grâce au soutien financier du Département de l'Ain, a fourni 30 pièges qui ont été mis en place sur le territoire communal et suivis par deux apiculteurs et les services de la Commune.

Cette action a permis de piéger 777 fondatrices et s'est accompagnée de la destruction de 13 nids et de la détection tardive de 6 autres. A noter que sur le territoire départemental, ces destructions sont prises en charge par un budget collectif, abondé financièrement par différents acteurs dont la CCPA.

Ceci étant exposé, les partenaires souhaitent reconduire sur 2025, d'une part les campagnes de destruction des nids et d'autre part, le piégeage de printemps des fondatrices.

Il est donc proposé à la Ville d'Ambérieu-en-Bugey de s'engager à nouveau dans cette démarche par le biais d'une convention de partenariat jointe à la présente délibération et dont il convient d'approuver les termes.

La Commission Municipale **Urbanisme, Bâtiments, Cœur de Ville, Voirie et aménagement urbain, Cadre de vie, Développement durable et Agenda 21**, lors de sa séance en date du **25 février 2025**, a émis un avis **FAVORABLE**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **25 février 2025**, a émis un avis **FAVORABLE**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** la convention de partenariat jointe en annexe, entre le GDS01 et la Commune d'Ambérieu-en-Bugey ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

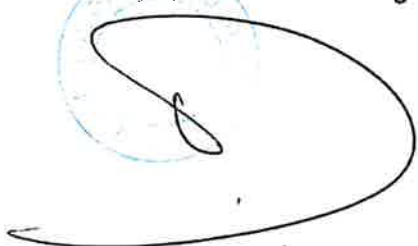
Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

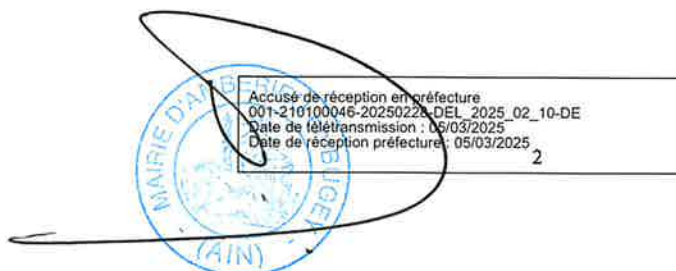
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

05 MARS 2025

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20250223\_DEL\_2025\_02\_10-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2025  
Date de réception préfecture : 05/03/2025 2